

[Iran](#) [Élections municipales 2026](#) [International](#) [Planète](#) [Politique](#) [Société](#) [Économie](#) [Idées](#) [Cultu](#)

EMPLOI CRISE ÉNERGÉTIQUE

« Je t'assure, il fait vraiment froid ! » : dans les entreprises à 19 °C, la bataille du thermomètre

Les plans de sobriété énergétique se diffusent dans les entreprises, en commençant par la baisse du chauffage. Pour remédier à l'inconfort, l'organisation du travail est légèrement modifiée et les salariés s'emmitouflent.

Par Anne Rodier

Publié le 09 décembre 2022 à 05h29, modifié le 09 décembre 2022 à 14h24

• Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés



A Strasbourg, le 26 octobre 2022. CHARLY TRIBALLEAU / AFP

Tartiflette, gros pull et chaleur humaine sont plébiscités par les salariés pour s'adapter à la baisse de température sur leur lieu de travail. Depuis l'intervention de la première ministre, Elisabeth Borne,

fin juillet, appelant ses ministres à l'« *exemplarité* » en leur demandant de n'activer le chauffage que lorsque la température des bureaux est inférieure à 19 °C, c'est devenu la règle pour toutes les entreprises de France.

La recommandation est inscrite dans le plan de sobriété lancé par le gouvernement le 6 octobre pour économiser l'énergie cet hiver. « *Il n'y a pas d'obligation dans le sens où il n'y aura pas de police des températures* », a précisé Agnès Pannier-Runacher, la ministre de la transition énergétique, le même jour sur RTL. Pour autant, dans les entreprises, le message est bien passé. « *Nos salariés sont assez solidaires des mesures de sobriété énergétique. On a informé nos collaborateurs qu'on allait passer de 21 °C à 19 °C courant octobre, la mise en œuvre a été assez fluide* », assure Valérie Vezinhet, la DRH France du géant du conseil PWC.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

Il y a aussi les missionnaires de la première heure. « *Les dernières semaines, c'était glacial, on était tous en manteaux sur les plateaux. On a attendu le 21 novembre pour allumer le chauffage. C'était une vraie bataille*, reconnaît Ugo Annicchiarico, fondateur et directeur général de la start-up Starbolt. *Au nom de la sobriété, les salariés passaient un mauvais moment. Je n'avais pas envie que ça dure.* »

Lire aussi : [Crise énergétique : le plan de sobriété en sept grands points](#)

Dans l'espace de coworking qu'ils partagent avec une vingtaine d'autres entreprises, le chauffage se décide collégialement. Dans un premier temps, les treize salariés de son équipe ont donc vécu le passage à 19 °C comme un réconfort, contrairement à la plupart des autres salariés, même si pour les déjeuners d'équipe, ils préfèrent désormais « *la tartiflette aux salades* », confie M. Annicchiarico.

« Des pulls plus épais »

Mais pour conserver leur enthousiasme, les salariés enfilent des moufles. « *C'est sûr qu'il y a un temps d'adaptation. Les premiers jours, on a tous eu un peu froid*, reconnaît Xavier Tedeschi, DRH du groupe pharmaceutique Innothera. *On voit apparaître des pulls plus épais, des foulards. Les portes des bureaux sont plus fermées, c'est moins sympa.* »

Sur les réseaux sociaux, le ton est bien plus vif. A l'annonce de l'arrivée du 19 °C, un « *il fait froid au bureau* » a résonné fortement. Et toute la garde-robe d'hiver a défilé sur Twitter : « *Derrière un bureau je t'assure il fait froid, je suis à 2 doigts de venir en boots au lieu de mes escarpins* », a posté Adry le 29 novembre ; « *Quand j'ai froid avec mitaines-bonnet-écharpe + gants de sport sous les mitaines je me dis "O.K., là je vais peut-être apporter le thermomètre pour savoir"* », tweetait Anne_GE le 1^{er} décembre.

Lire aussi : [A Grenoble, face à la précarité énergétique, les étudiants se serrent les coudes : « Nous sommes beaucoup à ne pas nous chauffer »](#)

Jusqu'à cet automne, la température ambiante était généralement autour de 20-21 °C dans les bureaux. Le changement ne serait-ce que de 1 °C en a refroidi plus d'un. Et comme souvent, « *la bataille du thermomètre* » est plus rude pour les salariés de sous-traitants et les précaires. « *Dans mon équipe, tous les internes ont une polaire "corporate" fournie par l'entreprise, mais les prestataires se débrouillent comme ils peuvent*, témoigne Hussein (le prénom a été modifié), cadre informatique d'une grande entreprise de services. *Selon les étages, il fait plus ou moins froid. Moi, j'ai les doigts gelés, j'utilise des gants pour taper sur mon clavier. On a remonté le problème aux services généraux, les syndicats ont signalé qu'il faisait vraiment froid. Les RH ont froid aussi, mais il n'y a pas eu de suite. Pour l'instant on est à 19 °C, donc on n'aura rien.* »

« On a fermé un rez-de-jardin, où il y avait une activité d'appels téléphoniques, car c'était compliqué à chauffer » – Xavier Tedeschi, DRH du groupe pharmaceutique Innothera

Le code du travail ne fixe aucune température minimale au travail. L'article R4223-13 mentionne une obligation pour les employeurs de chauffer les locaux fermés affectés au travail pendant la saison froide. « Sans précision de température, remarque M^e Camille Tafani, avocate chez Daher avocats. En revanche, le code de l'énergie fixe pour les bureaux, pour les locaux qui reçoivent du public, et tous autres locaux excepté les crèches, les Ehpad et les hôpitaux, une température moyenne de 19 °C, mesurée dans l'intégralité du bâtiment (R241-26 et suivants). C'est une moyenne. La pièce où est l'imprimante, par exemple, peut être moins chauffée. »

Certains tentent donc de remédier à l'inconfort en adaptant les équipements ou l'organisation du travail. « On a fermé un rez-de-jardin, où il y avait une activité d'appels téléphoniques, car c'était compliqué à chauffer. Les deux salariés qui y travaillaient ont été remontés au premier », décrit M. Tedeschi. La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) a adopté la même approche inscrite dans son plan sobriété présenté au CSE à la mi-novembre : « Il est très difficile d'uniformiser une température de 19 °C dans tous les bureaux, quelle que soit leur orientation. Aussi, nous allons inciter les salariés en zone froide à se déplacer vers des zones mieux exposées, grâce à l'utilisation non simultanée de tous les postes, en raison du télétravail », explique Jérôme Friteau. Le DRH de la CNAV ajoute vouloir « fermer les locaux certaines journées entre Noël et le Nouvel An ».

Fermer tous les vendredis

Le télétravail est un remède au moins aussi efficace que les mitaines. « J'en ai parlé à mon chef. Pour lui, tant que le travail est fait, ça lui va », dit Hussein. « Les entreprises nous demandent régulièrement ce qu'elles peuvent faire en termes de télétravail pour fermer un site », explique M^e Tafani. C'est ce qu'a décidé Air France début septembre en proposant jusqu'à trois jours de télétravail par semaine afin de pouvoir fermer son siège tous les vendredis, pour une économie de quelque 3 000 mégawattheures par an. Xavier Tedeschi relativise l'intérêt de cette piste : « On a fait évaluer le projet. La fermeture du siège un jour par semaine grâce au télétravail de mes 200 salariés ne représente que 6 000 euros par an. Ça ne valait pas le coup de bouleverser l'organisation générale. »

Au-delà de quarante-huit heures d'inoccupation des locaux, le code de l'énergie recommande de maintenir la température à 8°. Le retour au bureau, le lundi, peut être difficile. L'Institut national de recherche et de sécurité estime qu'un environnement de travail est considéré comme froid en dessous de 18 °C.

Lire le reportage : [Crise énergétique : « Ma guirlande de Noël, ça ne consomme rien »](#)

C'est souvent le ressenti des salariés en début de semaine, avant que les bâtiments refroidis par le week-end n'aient retrouvé leur moyenne de 19 °C. « Le temps de boire un café, c'est rétabli, assure M. Tedeschi, qui note une économie de 7 % de la consommation d'électricité depuis la réduction de 2 °C de la température au siège et dans les quatre sites industriels du groupe. Si on n'a pas de levée de boucliers, le 19 °C sera pérenne. »

Anne Rodier

Le Monde Boutique

Découvrir